

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE
SEANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 4 avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mantes-la-Ville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame DENIAU Monique, doyenne d'âge du conseil Municipal puis de Monsieur NAUTH Cyril, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : M. NAUTH, Mme GENEIX, M. MORIN, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, M. GHYS, Mme GRENIER, M. JUSTICE, Mme MOISELET, M. BRY, Mme TRIANA, M. PAILLET, Mme DENIAU, M. HUBERT, Mme HERON, M. MARUSZAK, Mme MELSE, M. DAVENET, Mme MACEDO DE SOUZA, M. GEORGES, M. MARTIN, Mme BROCHOT, M. BENMOUFFOK, Mme BAURET, M. GASPALOU, Mme MESSDAGHI, Mme PEULVAST-BERGEAL, M. AFFANE, Mme GUILLEN, M. DELLIERE, M. VISINTAINER, Mme PINOLI

Secrétaire : Monsieur BENMOUFFOK est nommé secrétaire de séance

1 –ELECTION DU MAIRE- DELIBERATION N°1

Madame BROCHOT ouvre la séance : « Par tradition il appartient au Maire sortant d'ouvrir la séance du conseil municipal d'installation issu des élections qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014. C'est à ce titre que je vous accueille ce 4 avril 2014. Les résultats des élections de la commune de Mantes-la-Ville sont les suivants : Nombre d'inscrits : 12023 Nombre de votants : 6903 : Nombre de voix exprimées 6698. Ont recueilli : MANTES EN MOUVEMENT 810 voix soit 12.09 % - AMBITION POUR MANTES LA VILLE 1895 VOIX SOIT 28.29 % - ENSEMBLE POUR MANTES-LA-VILLE A GAUCHE 1966 voix soit 29.35 %. Je vais procéder à l'appel de tous les conseillers municipaux dans l'ordre alphabétique. Vous prendrez place en vous regroupant par liste. Un chevalet est disposé devant chaque place à cet effet. » Madame BROCHOT refus d'énoncer les résultats obtenus par MANTES-LA-VILLE BLEU MARINE.

Madame BROCHOT appelle chaque élu par ordre alphabétique et passe la présidence à la doyenne d'âge du conseil Madame DENIAU.

Le quorum étant atteint, Madame DENIAU propose de nommer un secrétaire de séance en application de l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la tradition, Madame DENIAU propose de nommer le plus jeune conseiller municipal, à savoir Monsieur Saïd BENMOUFFOK.

Afin de procéder aux opérations de dépouillement pour l'élection du maire et des adjoints, Madame DENIAU propose de nommer deux assesseurs à savoir la seconde plus jeune et la seconde plus âgée des conseillers municipaux. Il s'agit de Madame MESSDAGHI et Madame GENEIX.

En qualité de présidente de séance Madame DENIAU invite les conseillers municipaux candidats à l'élection de maire à lui présenter leur candidature.

Monsieur NAUTH Cyril présente sa candidature.

Conformément aux articles L2122.4 et L2122.7 du code général des collectivités territoriales le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu.

Madame DENIAU déclare le scrutin ouvert, le vote peut donc commencer.

Madame DENIAU appelle les conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Madame DENIAU propose aux deux assesseurs de procéder au dépouillement.

Madame DENIAU énonce les résultats :

Nombre de conseillers municipaux 33,
Nombre de siège à pourvoir 1,
Nombre de votants 33,
Bulletins nuls 2, bulletins blancs 9,
Suffrages exprimés 33,
Majorité absolue 17.
Les candidats ont obtenu : Monsieur NAUTH 22 voix.

Monsieur NAUTH est élu maire et vient prendre place pour présider la séance.

Madame DENIAU lui remet son écharpe.

Déclaration de Monsieur NAUTH : « Mes premiers mots seront pour les électeurs mantevillois qui ont choisi de porter leur vote sur la liste Mantes-la-Ville Bleu Marine. Je les remercie chaleureusement et vivement. Ils ont compris que seule la liste Mantes-la-Ville Bleu Marine représentait un véritable espoir, une véritable alternative pour la commune de Mantes-la-Ville. Je respecterai bien sûr avec mon équipe, mes adjoints tous les engagements que nous avons pris durant cette campagne. Je souhaiterais maintenant adresser des remerciements à tous mes colistiers et notamment aux élus qui sont ici ce soir dans la mesure où bien évidemment ce contexte très particulier doit être très impressionnant pour beaucoup d'entre eux. Vous pouvez les applaudir pour leur courage. Quelques mots maintenant pour les mantevillois qui n'ont pas voté pour moi. J'aimerais bien sûr les rassurer, ils seront traités à égalité. Je suis, à partir de ce soir, le maire de tous les mantevillois. Je ne suis pas à la tête d'une secte et sans rien renier de mes convictions, de mes engagements, de mes valeurs ou de mes principes, je serai bien le maire de tous les mantevillois quels qu'ils soient. En réalité je pense que j'agirai comme dans mon activité professionnelle. Je suis enseignant et j'ai toujours traité mes élèves à égalité, sans distinction bien sûr de race, de couleur de peau, d'origine ou de religion. Pour moi les seules couleurs qui comptent sont les couleurs de la République Française c'est-à-dire le bleu le blanc et le rouge. Et si j'ai rejoint il y a quelques années le Front National c'est parce que j'estimais que c'était le seul à défendre tous les français quels qu'ils soient. J'aimerais terminer par quelques mots pour mes adversaires. En ce qui me concerne la campagne électorale est terminée et en quelque sorte la balle est dans leur camp. Ils auront tous les moyens à leur disposition pour faire leur travail d'opposants. Je les invite à travailler avec moi pour l'intérêt général pour le bien public de tous les mantevillois, c'est à eux de décider. Je crois avoir prouvé durant de cette campagne qui a été selon moi tout à fait digne de mon côté, que je n'ai pas l'intention de changer d'attitude en tant que Maire. Nous pouvons passer au point suivant.

2 –FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS– DELIBERATION N°2014-IV-22

Monsieur NAUTH indique que ce vote peut se faire à main levée et qu'il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 6.

Conformément à l'article L2122.2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour Mantes-la-Ville 9 postes. Il est donc proposé de créer 6 postes d'adjoints au maire.

Monsieur NAUTH propose de procéder au vote à main levée pour 6 adjoints.

Délibération

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il y a, dans chaque commune, un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

S' agissant de la commune de Mantes-la-Ville, le nombre maximum d' adjoints est fixé à 9.

Il est proposé de créer 6 postes d'adjoint au Maire.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.2121-9 et L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Mantes-la-Ville un effectif maximum de 9 adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 5 qui ne prennent pas part au vote (Mme BROCHOT, M. BENMOUFFOK, Mme BAURET, M. GASPALOU et Mme MESSDAGHI) et 6 ABSTENTIONS (Mme PEULVAST, M. AFFANE, Mme GUILLEN, M. DELLIERE, M. VISINTAINER et Madame PINOLI)

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver la création de 6 postes d'adjoints au Maire,

Article 2 :

D'abroger la délibération n°2 du 21 mars 2008.

Ainsi fait et délibéré, le 4 avril 2014.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Il précise qu'il lui semble que la majorité est atteinte et relève que 5 ne prennent pas part au vote, 6 abstentions, et donc 22 voix pour.

3 –ELECTION DES ADJOINTS- DELIBERATION N°2014-IV-23

Monsieur NAUTH rappelle que l'article L2122.7.2 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'élection des adjoints dans les communes de 1000 habitants et plus a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel vote pour une liste entière d'adjoints ces listes doivent respecter la parité avec un écart de un maximum entre le nombre de femmes et d'hommes présents sur la liste mais aucune obligation d'alternance.

Il propose la liste de conseillers municipaux suivante : 1^{er} adjoint Monsieur Laurent MORIN – 2^{ème} adjoint Madame Monique GENEIX– 3^{ème} adjoint Madame Monique FUHRER-MOGUEROU – 4^{ème} adjoint Monsieur Serge JOURDHEUIL– 5^{ème} adjoint Madame Eliane MAHE – 6^{ème} adjoint Monsieur Dominique GHYS

Monsieur NAUTH demande si les membres de l'opposition souhaitent présenter une liste

En l'absence d'autres candidatures, il déclare le scrutin ouvert.

Monsieur NAUTH appelle les conseillers municipaux par ordre alphabétique.
Monsieur NAUTH invite ensuite les assesseurs à venir dépouiller le scrutin.
Monsieur NAUTH proclame les résultats.

Conseillers municipaux 33,
Nombre de sièges 6,
Nombre de votants 28,
Nuls 0 , blancs 6,
Suffrages exprimés 22.
Majorité absolue 17.
La liste de candidats pour la liste mantes-la-ville bleu marine 22 voix.

Délibération

Conformément à l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

En application de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé aux conseillers municipaux de déposer leurs listes de candidats.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 1111-2, L. 2121-29, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir, conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 susvisés, voté à scrutin secret,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat des votes :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 6.
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 17

La liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire présentée par la liste « Mantes-la-Ville Bleu Marine » ayant obtenu 22 voix, sont donc élus :

1^{er} adjoint : M. MORIN Laurent
2^{ème} adjoint : Mme GENEIX Monique
3^{ème} adjoint : Mme FUHRER-MOGUEROU Monique
4^{ème} adjoint : M. JOURDHEUIL Serge
5^{ème} adjoint : Mme MAHE Eliane
6^{ème} adjoint : M. GHYS Dominique

Monsieur NAUTH invite les adjoints à prendre place autour de lui. Il leur remet l'écharpe d'adjoint.

Il propose aux présidents des groupes d'opposition de faire une déclaration s'ils le souhaitent.

Déclaration de Monsieur BENMOUFFOK :

Mesdames et Messieurs, il me revient d'inaugurer les activités de l'opposition municipale à Mantes-la-Ville. Monsieur NAUTH, votre première pensée est allée à vos électeurs, ma première pensée va à tous les Mantevillois et plus généralement à tous les habitants du Mantois qui dès ce soir vont subir les effets du cataclysme que constitue votre élection. Vous nous avez invité à jouer notre rôle d'opposant, je commence dès maintenant, vous nous invitez à vous rejoindre et il en est hors de question et je vais vous expliquer pourquoi. Je parle de cataclysme parce que dès à présent, des entreprises de Mantes-la-Ville nous ont annoncé leur intention de quitter le territoire, dès à présent nous savons que le projet Mantes-Université est mort et enterré avec les mille emplois qui devaient voir le jour, dès à présent nous savons que les promoteurs, les différents investisseurs qui se bousculaient jusqu'à la semaine dernière aux portes de Mantes-la-Ville vont désertir notre territoire. Dès à présent, comme toutes les villes qui ont été conquises par le Front National, la population va baisser, que lorsque des mantevillois chercheront du travail et bien, le fait simple d'habiter à Mantes-la-Ville deviendra un désavantage pour eux.

Je parle donc de cataclysme et nous allons en mesurer toutes les conséquences mais avant cela il s'agit de revenir pour comprendre, ce qui s'est passé dimanche. Une analyse simpliste voudrait que la campagne nauséabonde qui a eu lieu, les différents événements, permettent de rejeter la responsabilité de part et d'autres, etc... de se renvoyer la balle. Je crois que ce serait se limiter à la surface des choses. La réalité c'est que ce à quoi nous avons assisté est un rejet pur et simple de tous les partis politiques républicains, dans leur ensemble, droite et gauche confondus. Le vote qui a eu lieu dimanche soir n'est pas un vote d'adhésion comme certains peuvent le dire, le prétende, puisque personne ne vous connaît à Mantes-la-Ville. Vous dites vous-même que nous n'êtes pas Mantevillois. Vous n'aviez aucun programme, personne ne sait qui vous êtes, ni ce que vous défendez. Dès lors, il ne peut être une question d'un vote d'adhésion, il s'agit bien d'un vote de colère, de rejet, de déception à l'égard de toute la classe politique républicaine dans son ensemble et c'est précisément cela qu'il faut mesurer, c'est-à-dire, je parle au nom de tous les républicains, notre responsabilité collective dans le désastre auquel assistons. A partir de là, et bien, vous nous avez demandé de clore la page de la campagne électorale. Effectivement la campagne électorale en elle-même est close. Pour autant, nous allons revenir dessus pour une raison simple, c'est qu'un recours a été déposé ce matin au tribunal administratif de Versailles. Je l'ai moi-même déposé en mon nom propre. Pourquoi, parce qu'après avoir examiné les suffrages, les listes d'émargements, après avoir tout recompté, et bien nous avons constaté que plus d'une centaine de signatures entre le premier et le second tour ne correspondent pas pour un même électeur, je dis bien une centaine. Tous les documents, toutes les preuves, seront portés à connaissance de tous les élus du conseil municipal, dès la semaine prochaine. Vous pourrez en juger par vous-même. Dès lors, il ne saurait être question de considérer que ce scrutin a eu lieu dans des conditions de transparence, dans des conditions légales. C'est pourquoi le recours a été déposé. Le jugement sera rendu, en son temps mais la réponse que nous allons apporter à cette crise, ce séisme que nous avons vécu, cette réponse ne saurait être simplement juridique. Elle doit avant tout être politique. Que signifie une réponse politique, ça signifie que dès à présent, nous allons nous organiser, j'entends pas nous, tous les républicains, nous allons nous organiser pour faire opposition, à

Mantes-la-Ville, pour construire autre chose, proposer autre chose aux mantevillois. Sachez Monsieur NAUTH, soyez certain que partout où vous irez avec votre équipe, vous nous trouverez sur votre chemin, partout ou vous irez tous les coins de rues, les espaces publics, et ailleurs, nous serons là, pour proposer autre chose aux mantevillois. Je terminerai par un propos personnel, ce qui se passe aujourd'hui à mon sens Monsieur NAUTH, c'est la confrontation de deux idées de la France. Celle que vous défendez et celle que nous défendons et que je défends à titre personnel. L'idée de la France que je défends, c'est celle que j'ai connu depuis que je suis arrivé à l'âge de 5 ans sur ce territoire avec mes parents ne sachant pas parler un mot de français. Cette idée de la France que je défends, cette idée de la France que j'aime, c'est celle qui m'a accueilli sans faire attention, sans prêter attention à mes origines, à mes croyances ou autres. C'est celle qui m'a ouvert ses portes dans l'école de la république, c'est celle de toutes ces personnes, toutes ces bonnes âmes, mantevilloises, mantaises, du Mantois en général que j'ai connues dès mon enfance. Qui m'ont considéré comme leur égal et qui m'ont permis de devenir un citoyen à part entière. Cette France là, Monsieur NAUTH, et bien elle n'était pas avec vous dans les urnes et elle n'est pas à vos cotés ce soir. Cette France là, celle des neuf mantevillois sur dix qui n'ont pas voulu de vous, dimanche dernier. Cette France là, elle sera avec nous, en tout cas je l'appelle au combat. Soyez certain Monsieur NAUTH, soyez certain que dès ce soir nous serons en opposition que vous trouverez sur votre chemin.

Déclaration de Madame BAURET :

Il y a quelques semaines, je participais à l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Combattants, Résistants et des amis de la Résistance et le grand résistant Paul Castel nous disait dans son discours «je revois comme dans un cauchemar les signes d'événements qui se sont produits avant 1939 ». Depuis dimanche ses paroles prophétiques résonnent à mes oreilles et à celles des mantevillois.

Certes, vous avez été élus et nous avons trop d'attachement à la démocratie et au suffrage universel pour le contester. Pour autant, en considérant l'abstention, vous ne représentez en chiffres corrigés que 17% du potentiel électoral. Ce qui veut dire que 83% des électeurs Mantevillois n'ont pas voté pour vous et ne partagent pas vos idées.

Nous assumons pleinement notre part de responsabilité dans le drame qui frappe notre ville. Nous ne serons pas de celles, de ceux qui disent toujours que c'est la faute de l'autre... Même si la division des listes, la politique gouvernementale qui ne répond pas aux attentes, aux espoirs des citoyens, la crise qui accentue la fragmentation sociale de notre société a fait le lit dans lequel a germé votre élection.

Nous sommes vraiment tristes et nous exprimons nos regrets aux Mantevillois.

Vous avez déjà annoncé une partie de votre programme : politique sociale sélective, contrôle de la culture, musèlement de certaines associations... Si les mots se sont modernisés, si le discours s'est policé, c'est toujours la même idéologie de haine et de xénophobie.

Mais ne vous y trompez pas, parce que nous sommes les héritiers de ceux qui vous ont combattus de l'Espagne républicaine à la France occupée, parce que nous sommes du côté de celui qui vend sa sueur pour nourrir ses enfants, qu'il s'appelle Ahmed, Carlos ou Jean-Pierre, vous nous trouverez toujours présents, que ce soit dans cette assemblée ou partout où cela sera nécessaire, pour dénoncer et combattre les mauvais coups de votre politique nauséabonde.

Face à vous nous réaffirmons l'urgence de construire une ville de solidarité, d'égalité des droits, une ville où il fait bon vivre ensemble. Nous réaffirmons l'urgence qu'il y a à transformer les inquiétudes en espoir commun.

Nous appelons dès ce soir toutes les citoyennes, tous les citoyens Mantevillois qui ne se reconnaissent pas dans le triste spectacle de cette assemblée à se rassembler et à s'organiser pour construire ensemble la résistance à vos projets funestes. Dans toutes les villes où le FN a été élu cela a été la catastrophe : prises illégales d'intérêt, casse du tissu associatif, mise en place d'un système clanique... Nous ne vous laisserons pas faire.

Les mantevillois ont perdu une bataille, ils n'ont pas perdu la guerre !

Déclaration de Monsieur VISINTAINER :

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les adjoints,
Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs,

En ce soir de 1er Conseil Municipal, je tiens à vous faire part de ma tristesse pour notre ville, mais une courte majorité des Mantevilloises et des Mantevillois a décidé de vous porter à la Mairie et je respecte leur choix.

Les positions que je défendrai dans l'opposition seront guidées uniquement par le bon sens et la défense des Mantevilloises et des Mantevillois.

Je serai particulièrement attentif à ce que les propos tenus et les délibérations qui seront présentées ne soient en aucun cas blessants ou discriminants envers telle ou telle catégorie de la population.

Si jamais c'était le cas, je les dénoncerais avec force et vigueur !

Pour finir, je tiens à préciser que je ne serai pas uniquement l'élue d'opposition des 810 personnes qui ont porté leur suffrage sur ma liste Mantes en Mouvement et moi-même que je remercie à nouveau, mais je représenterai toutes les Mantevilloises et de tous les Mantevillois qui le souhaitent.

Merci.

Déclaration de Monsieur AFFANE :

Monsieur le Maire, avec mes colistiers respectueux du suffrage universel, je tenais avec les autres membres de ma liste à vous affirmer que nous veillerons scrupuleusement à la régularité et à la légalité de votre action. Je vous rappelle que nous avons été portés par la volonté de mieux vivre ensemble comme défini notre programme et que nous saurons la défendre. Vous aurez donc en face de vous, Monsieur le Maire, un véritable pouvoir d'opposition et examinerons avec vigilance et en conscience chaque dossier. Nous serons également vigilants, Monsieur le Maire, en ce qui concerne la liberté de circulation des idées et l'offre culturelle de notre ville qui demeure attachée aux valeurs de tolérance et de partage. En aucun cas Monsieur le Maire, Mantes-la-Ville ne saurait devenir le laboratoire de l'exclusion. Et j'ouvre une parenthèse à ce moment de mon propos sur effectivement les dernières directives de la présidente de votre mouvement qui fait état de l'abandon d'une laïcité qui nous rassemble et qui appelle à une laïcité d'exclusion. Je ferme la parenthèse à ce moment de mon propos et vous invite effectivement à réfléchir sur la diversité des Mantevillois et leur richesse et vous comprendrez effectivement que nous agissons quoi qu'il en soit par des recours, par une proposition politique et par des propositions de travaux concrets. Compte tenu du fait également, Monsieur le Maire, que vos propositions de campagne, si tant est qu'il y en ait eues parce que je n'en ai pas vu, ont été dictées par la démagogie et le populisme. Je citerai tout simplement Saint-Exupéry : dans la vie il n'y a pas de solution Monsieur le Maire, il y a des forces en marche et les solutions suivent. Sachez, Monsieur le Maire, que nous saurons créer ces forces durant ce mandat qui s'ouvre, afin de redonner de l'ambition à Mantes-la-Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur NAUTH clôt la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30 et invite les élus à signer la feuille de proclamation des élections du Maire et des adjoints.